
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 21 octobre 2022

Les Transports publics genevois annoncent la suppression temporaire de certaines courses aux heures de pointe

Faisant face à un taux d'absence supérieur à leurs projections depuis plusieurs semaines, les tpg ont décidé de retirer certaines courses de renfort prévues durant les heures de pointe sur une dizaine de lignes urbaines. La mesure sera effective après les vacances scolaires genevoises, à partir du lundi 31 octobre 2022. Elle sera réévaluée à la mi-décembre.

A l'issue d'une analyse approfondie, les tpg ont décidé d'agir pour faire face à un manque de personnel à la conduite. Ils supprimeront officiellement des courses à partir du lundi 31 octobre 2022. La mesure correspond à la réduction d'environ 3% de leur offre usuelle en kilomètre commercial. Elle concerne uniquement des lignes de trolleybus et certaines lignes de bus. Elle sera appliquée aux heures de pointe en semaine, soit entre le lundi et le vendredi. Elle sera réévaluée en fin d'année, lors de l'étape prévue le 11 décembre 2022. Si les conditions le permettent, les tpg n'attendront toutefois pas cette date pour réintroduire les courses supprimées.

Pour l'heure, les lignes de trolleybus 2, 3, 6, 7, 10, 19 et les lignes de bus 1, 5, 8, 9, 11, 22, 23, 25 subiront une baisse temporaire de leur offre après les vacances scolaires genevoises du mois d'octobre 2022. Les tpg sont conscients des implications de cette décision. A ce titre, ils ont été attentifs aux besoins de leur clientèle dans leur choix. Ils ont décidé de supprimer uniquement des courses prévues aux heures de pointe sur des lignes bénéficiant actuellement d'une forte fréquence. A titre d'exemple, la ligne 3 de trolleybus entre Gardiol et Crêts-de-Champel aura trois véhicules de moins entre 6h00 et 9h00 du matin. Une vingtaine de courses seront cependant disponibles durant ce laps de temps. De plus, l'offre existante pour les tramways, pour les lignes régionales, pour les courses scolaires et nocturnes demeurera inchangée.

La décision annoncée ce jour vise à répondre au fait que le taux d'absentéisme du personnel de conduite est supérieur aux projections depuis le début de l'été. Une situation qui implique actuellement l'annulation aléatoire au cas par cas de courses le matin et le soir pour des raisons opérationnelles, le rappel quotidien de conducteurs et de conductrices volontaires durant leurs congés et le report de modules de formation. Ce mode opératoire ne peut toutefois être appliqué que temporairement en raison de l'incertitude qu'il génère pour la clientèle et de la charge de travail supplémentaire qu'il exerce pour le personnel. Dans ces conditions, les tpg ont décidé de l'ajustement annoncé ce jour.

Problématique identique à Zurich

L'origine de cette vague d'absences, qui se limite au sein des tpg au domaine de la conduite, n'est pas clairement établie. Aucune cause unique ou évidente n'est ressortie des analyses effectuées. Une entreprise de conseil externe a été mandatée pour mieux comprendre cette tendance de fond et émettre des recommandations, en plus du dispositif déjà mis en œuvre par les ressources humaines des tpg. Outre-Sarine, les Transports publics zurichois (VBZ) sont confrontés à la même problématique. Ils ont aussi annoncé une réduction de leur offre le 4 octobre dernier.

Compte tenu de la mise en œuvre de cette mesure, les tpg recommandent à partir du lundi 31 octobre 2022 à leurs clients et à leurs clientes de consulter systématiquement les horaires en temps réel indiqués sur les bornes d'informations situées aux arrêts des lignes concernées et sur les canaux usuels d'information des tpg.

Pour de plus amples informations au sein des Transports publics genevois (tpg) :

François Mutter, porte-parole des tpg

+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - mutter.francois@tpg.ch

Les Transports publics genevois (tpg) sont l'opérateur de transport public de référence dans l'agglomération genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'État de Genève.